



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.30/AC.2/88
7 novembre 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

Comité de gestion de la Convention TIR de 1975

Quarante-quatrième session
Genève, 1^{er} février 2007

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA QUARANTE-QUATRIÈME SESSION

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève
le jeudi 1^{er} février 2007 à 10 heures *

* Les notes à l'ordre du jour provisoire seront distribuées sous la cote
ECE/TRANS/WP.30/AC.2/88/Add.1.

Pour des raisons d'économie, aucun document ne sera distribué en salle de réunion. Les représentants sont priés de bien vouloir venir en séance avec leurs exemplaires des documents mentionnés dans le présent ordre du jour. Avant la réunion, les documents manquants peuvent être obtenus directement auprès de la Division des transports de la CEE (télécopie: +41-22-917-0039; courrier électronique: Poul.Hansen@unece.org), ou être téléchargés depuis le site Web de la Division des transports de la CEE (<http://border.unece.org>). Pendant la réunion, les documents officiels peuvent être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents (salle C.337, 3^e étage, Palais des Nations).

Le texte complet de la Convention TIR de 1975, ainsi que la liste complète des Parties contractantes, sont disponibles sur le site CEE:
<http://www.unece.org/trans/conventn/legalinst.html> - customs.

Les délégués sont invités à remplir la formule d'inscription disponible sur le site Web de la Division des transports (<http://www.unece.org/trans/registfr.html>) et à la retourner, une semaine au plus tard avant la session, soit par télécopie (+41-22-917-0039), soit par courrier électronique (Poul.Hansen@unece.org). Avant la session, les représentants qui ne sont pas titulaires d'un badge d'accès de longue durée doivent se présenter à la Section de la sécurité et de la sûreté située à l'entrée Portail de Pregny (14, avenue de la Paix), pour se faire délivrer un badge temporaire. En cas de difficulté, ils doivent appeler par téléphone le secrétariat de la CEE (poste 74030). Pour un plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles, voir le site: <http://www.unece.org/meetings/practical.htm>.

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Élection du Bureau.
3. État de la Convention TIR de 1975.
4. Activités et administration de la Commission de contrôle TIR (TIRExB):
 - a) Activités de la Commission de contrôle:
 - i) Rapport du Président de la Commission de contrôle;
 - ii) Banque de données internationale TIR (ITDB);
 - iii) Formulaire de rapport sur les fraudes (FRF);
 - iv) Ateliers et séminaires TIR nationaux et régionaux;
 - b) Administration financière de la Commission de contrôle et du secrétariat TIR:
 - i) Rapport sur l'état des comptes pour l'exercice 2006;
 - ii) Projet de budget et plan des dépenses pour l'exercice 2007;
 - iii) Vérification par le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU;
 - c) Élection des membres de la Commission de contrôle TIR.
5. Propositions d'amendements à la Convention en ce qui concerne le financement du fonctionnement de la Commission de contrôle TIR et du secrétariat TIR.
6. Habilitation à imprimer et à délivrer les Carnets TIR et assurer l'organisation et le fonctionnement du système de garantie.
7. Habilitation à conclure un accord entre la CEE et l'IRU.
8. Révision de la Convention:
 - a) Mise en œuvre de la phase I du processus de révision TIR;
 - b) Mise en œuvre de la phase II du processus de révision TIR;
 - c) Préparation de la phase III du processus de révision TIR;
 - d) Informatisation du régime TIR.
9. Application de la Convention:

- a) Observations du Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports (WP.30);
 - b) Observations de la Commission de contrôle TIR (TIRExB).
10. Questions diverses:
- a) Date de la prochaine session;
 - b) Restrictions à la distribution des documents.
11. Adoption du rapport.

II. NOTES EXPLICATIVES

La cent quinzième session du Groupe de travail CEE des problèmes douaniers intéressant les transports (WP.30) se tiendra la même semaine que la présente session du Comité de gestion, du 30 janvier au 2 février 2007. Son ordre du jour est publié sous la cote ECE/TRANS/WP.30/229; il peut être obtenu directement auprès du secrétariat de la CEE ou téléchargé à partir du site TIR de la Division des transports de la CEE (<http://tir.unece.org>). Les représentants des Parties contractantes à la Convention TIR de 1975 sont invités à participer aussi aux sessions du Groupe de travail.

Il est rappelé qu'en application de l'article 6 de l'annexe 8 à la Convention TIR de 1975, «un quorum d'au moins le tiers des États qui sont parties contractantes est nécessaire pour prendre les décisions». Au 1^{er} décembre 2005, la Convention comptait 66 Parties contractantes.
